



Changement de poste sans augmentation de salaire

Par **kaki2b**, le **25/05/2010** à **11:59**

Bonjour,
Bonjour,
Actuellement salariée dans un petit cabinet immobilier du Havre, je suis embauchée normalement en tant qu'assistante administrative depuis le 1er juillet 2009. Or ma supérieure, est partie en arrêt maladie au mois d'octobre 2009, et l'on m'a mis à sa place sans la moindre formation et sans le moindre changement de salaire.
J'occupe donc le poste de gestionnaire immobilier depuis le mois d'octobre 2009 pour un salaire de 1060€ par mois contre les 1550 € que touchait ma supérieure. Depuis 8 mois, j'estime avoir fait du très bon travail, malgré le manque de formation de la part de mon employeur et le manque à gagner de salaire s'élève à environ 3000€...
Hormis 3 primes de 2 fois 500 € et une fois 300 € depuis le mois d'octobre, mon patron ne veut pas compléter la différence de salaire prévue par la convention et quand je parle d'augmentation il le me répond pas.
Comment puis-je faire pour faire appliquer la convention, dois-je contacter l'inspection du travail ? prendre un avocat ???
Merci par avance de votre réponse.
Cordialement,
Melle LEBON Erika

Par **julius**, le **25/05/2010** à **19:15**

Bonjour,
Dans un premier temps , laissez des traces écrites (courrier en AR signifiant à votre employeur votre travail , votre rémunération , et ce à quoi vous prétendez).
Continuez à faire correctement votre travail (si si , je sais , ça ecoeure , mais il ne faut pas se mettre en faute)
Si il ne répond pas , vous devrez faire valoir vos préemption auprès du tribunal des prud'hommes qui jugera votre demande.